



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Trente-cinquième session

1-4 septembre 2020¹

**Annexe web 1: Renforcer la résilience de la pêche artisanale à l'appui de la
sécurité alimentaire et de la nutrition dans le Pacifique –
Note relative à la covid-19**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique

APRC@fao.org

¹ La session devait initialement avoir lieu à Thimphou (Bhoutan), du 17 au 20 février 2020.

Introduction

1. La présente note a pour but de communiquer des informations concernant les conséquences de la covid-19 sur la pêche artisanale dans les États insulaires du Pacifique et de présenter les nouvelles pratiques et actions permettant de protéger les moyens d'existence des pêcheurs. En Océanie, 460 000 pêcheurs et 12 000² pisciculteurs sont actifs dans le secteur primaire, tandis que des milliers d'autres personnes travaillent dans des activités secondaires, telles que la commercialisation, où les femmes sont majoritaires. Si la plupart des États insulaires du Pacifique n'ont pas enregistré de cas de covid-19 jusqu'à présent, ils ont pratiquement tous été touchés par l'incertitude et les difficultés économiques. Nombre d'entre eux ont pris des mesures visant à réduire le risque d'exposition au virus ou à en empêcher la propagation, et font donc face à un isolement accentué et à des difficultés économiques accrues. Outre les préjudices causés par la covid-19 entre le mois de janvier et le mois d'avril 2020, dix cyclones tropicaux ont traversé le Pacifique Sud, provoquant des dommages estimés à 132 millions d'USD ainsi que 32 décès. Au total, les cyclones ont frappé 16 îles du Pacifique Sud.

2. La covid-19 représente un défi particulièrement ardu pour les États insulaires du Pacifique, du fait de leurs populations peu nombreuses, de leur éloignement géographique et des contraintes logistiques qui en découlent, ainsi que de la faiblesse des services de santé et, parfois, des systèmes alimentaires nationaux. De nombreux pays de la région du Pacifique ont adopté des mesures telles que la fermeture des frontières, des restrictions diverses concernant les déplacements, la fermeture des écoles et la fermeture totale ou partielle des ministères et des entreprises, y compris des hôtels, des restaurants, des services de restauration, des marchés locaux, des transports et des services de la chaîne du froid. Certains États insulaires du Pacifique ont encouragé leurs habitants à s'installer sur les îles périphériques afin de réduire le risque d'exposition. La baisse de la demande et la fermeture des principaux marchés d'importation ont ralenti le commerce régional et international et le commerce des produits de la pêche.

3. Le secteur halieutique est frappé par la peur et l'incertitude – la peur d'attraper le virus et l'incertitude pour ce qui est de savoir quand et comment la situation des moyens d'existence reviendra à la normale. De nombreux acteurs du secteur halieutique ont été durement touchés, notamment les exportateurs, les pêcheurs artisanaux et les fournisseurs qui comptent sur des revenus quotidiens pour subvenir aux besoins de leur famille. Bien que ces groupes soient en mesure de pêcher, de manger et de vendre du poisson, ils dépendent souvent énormément des revenus en espèces pour acheter des produits de première nécessité. La baisse de la demande de poisson, qui résulte de la diminution des transferts de fonds et de l'activité économique, peut également avoir des incidences à court et à moyen termes sur les revenus et sur la santé de ces populations.

Stratégies visant à protéger les moyens d'existence des femmes et des hommes qui travaillent dans les filières d'approvisionnement de la pêche de capture et de l'aquaculture

- a. Dans la mesure du possible, étendre les mesures d'assistance et de protection sociale aux pêcheurs et aux travailleurs du secteur halieutique, en veillant à ce que les femmes en bénéficient également.
- b. Donner des informations spécifiques aux femmes et aux hommes travaillant dans les filières d'approvisionnement de la pêche et de l'aquaculture, notamment sur les pratiques visant à améliorer la gestion et la manutention du poisson et des produits de la pêche en vue de

² FAO. 2020. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2020. La durabilité en action*. Rome. <http://www.fao.org/documents/card/en/c/ca9229fr>

diminuer la transmission du virus, ou sur les mesures préventives et les plans d'intervention en cas d'urgence dans le domaine de la pisciculture.

- c. Soutenir la pêche durable et sans danger dans les régions côtières afin de maintenir la sécurité alimentaire et d'augmenter les revenus, compte tenu de la diminution des transferts de fonds en provenance de l'étranger.
- d. Soutenir les pêcheurs artisanaux en achetant du poisson pour compléter l'aide alimentaire apportée aux autres groupes de la population, notamment au moyen des réseaux sociaux et des outils électroniques.
- e. Élaborer de nouvelles politiques destinées à renforcer la pêche de capture après la pandémie de covid-19, notamment par l'intégration de la préparation aux catastrophes naturelles, technologiques et épidémiologiques dans les politiques, la planification, les stratégies et la gestion en matière de pêche, ainsi que par la collaboration étroite avec d'autres organismes et ministères.
- f. Améliorer le suivi du prix du poisson afin de garantir la stabilité des prix et l'accessibilité économique.
- g. Certaines entreprises d'exportation peuvent décider de privilégier d'autres espèces cibles que celles d'exportation afin de ne pas devoir fermer, jusqu'à ce que la situation s'améliore.
- h. Étudier les nouvelles technologies et contribuer à améliorer la pêche et à réduire les pertes après capture. Mettre en œuvre des programmes durables et plus efficaces concernant l'utilisation de dispositifs de concentration du poisson, adopter de nouvelles techniques de pêche, concevoir des bateaux plus sûrs et installer des séchoirs et des congélateurs solaires sur les îles périphériques.
- i. Encourager et promouvoir une bonne gestion des ressources côtières pour ne pas risquer de nuire davantage aux écosystèmes marins proches du littoral.
- j. Veiller à ce que des mesures et des réglementations relatives à la sécurité en mer soient adoptées et appliquées en vue de soutenir ceux qui partent en mer.